

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20211216-189-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2021

N° 189/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

Objet de la délibération :

Aides à l'investissement matériel d'entreprise : Mise à jour du règlement d'intervention

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES
Procuration	
Suppléé(e)s	Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS
Excusé(e)	Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER
Absent(e)s	Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 désignant les EPCI comme collectivités pouvant attribuer des aides aux entreprises,

Vu la convention n°198AP.183 d'autorisation en matière d'aide aux entreprises signée entre le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et la CCLL,

Vu la délibération de la CCLL en date du 12/12/2018 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'investissement matériel d'entreprise,

Vu les délibérations de la CCLL en date du 12/12/2019 et du 21/01/2021 révisant le règlement d'intervention pour aider les projets d'investissement matériel des entreprises,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »

La commission n°2 a formulé une proposition de modification au règlement d'intervention relatif aux aides à l'investissement matériel des entreprises en s'appuyant sur les dossiers de demande d'aides déposés, les retours des partenaires et le contexte sanitaire lié à la Covid-19.

La modification porte sur le point suivant :

- Fixation d'un montant plancher d'aide à 1.000 €.

Une version actualisée du règlement d'intervention, intégrant la proposition ci-dessus, est jointe à la présente délibération.

À l'unanimité, le conseil communautaire :

- valide le nouveau règlement d'intervention relatif aux aides à l'investissement matériel des entreprises ;
- autorise son application pour les dossiers complets de demande d'aide reçus à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

